EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 33

RÉGULARISATION FONCIÈRE 14 ET 16 RUE RAMOND - VILLE / VERDIER

L'immeuble en copropriété situé aux 14 et 16 rue Ramond à Clermont-Ferrand cadastré HR n° 213 et d'une contenance cadastrale de 212 m² appartient actuellement pour partie à la SCI SONOM représentée par Monsieur Bernard VERDIER et pour partie à la Commune (acquisitions pour élargissement rue Ramond).

Afin de rendre à ces deux immeubles leur assise foncière distincte, il convient de procéder à des échanges de lots situés dans chacun des bâtiments, à savoir :

- 16 rue Ramond :
La Ville est propriétaire de presque tous les lots exceptée une cave qui appartient à la SCI SONOM.

- 14 rue Ramond :
La SCI SONOM est propriétaire d'une salle en rez-de-chaussée à usage de boîte de nuit (Le Middle Night). Le reste est propriété de la Ville : il s'agit de locaux insalubres au 1er et 2ème étage, d'un garage et d'un passage d'environ 6 m² mitoyen audit garage et situé dans le local de la boîte de nuit, tous deux loués à la SCI et indispensables à son activité.

Afin de permettre à la Ville de disposer de la totalité des lots sis 16, rue Ramond, de ne plus détenir le lot grevé d'un bail commercial et de procéder à la sortie de ses biens du statut de la copropriété en procédant à une scission de copropriété après division cadastrale par un géomètre-expert, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser la Commune à racheter la cave située 16 rue Ramond au prix de 1 000 € à la SCI SONOM et de prendre en charge la fermeture des accès dans le mur porteur entre le 14 et le 16 rue Ramond ainsi que le crépi extérieur de ce même mur lorsque l'immeuble sis 16 rue Ramond sera démoli, et ce dans les délais déterminés par la collectivité ;

- de revendre à Monsieur Bernard VERDIER, ou toute société qui se substituerait à lui ou qu'il représenterait, les lots de l'immeuble cadastré HR n° 213 situé 14 rue Ramond au prix de 100 000 € conforme à l'évaluation des Domaines du 17 mai 2017.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces procédures et aux conditions définies supra.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 5 juillet 2017

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Grégory BERNARD